



## PROCES-VERBAL Conseil municipal 4 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 25  
 Nombre de membres présents : 18  
 Quorum : 13  
 Nombre de votants : 22 + 1 en cours de séance

Date de convocation : 30/05/2025  
Lieu de séance : Salle Henry Dunant

Président de séance : M. BOLVIN Jean-Michel, Maire

Secrétaire de séance : M. Roland ELUERD

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. BRUNO Thierry  
 M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme  
 M. FRETIER Philippe a donné pouvoir à M. MICHELET Philippe  
 Mme HERAUD Murielle  
 Mme LACOUR Isabelle a donné son pouvoir **en cours de séance** à Mme CHARRANNAT Corinne  
 M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
 Mme VRILLAUD Bernadette

Ordre du jour :

**Administration Générale**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2025
2. Présentation du rapport d'activité 2024 du Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente
3. Adhésion Next'DICT
4. Election des membres du CCAS

**Complexe sportif**

5. Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)
6. Aire couverte : rectification du plan de financement

**Finances**

7. Décisions modificatives n°2 du budget principal

**Ressources Humaines**

8. Nomination d'un élu référent Santé-Sécurité au travail

**Questions diverses**

### Début de la séance à 18 h 15

- ❖ M. le Maire énonce les pouvoirs.
- ❖ M. Roland ELUERD est désigné secrétaire de séance.

## Administration Générale

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce procès-verbal

Décision du conseil municipal		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

### 2. Présentation du Rapport d'Activité 2024 du Syndicat d'Eau Potable Sud Charente

M. Philippe MICHELET rappelle que 91 communes, dans 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), adhèrent au Syndicat d'eau potable du Sud Charente (SEP) composé de 10 collèges.

Le SEP fonctionne avec 6 agents statutaires et 2 agents contractuels. Une Directrice, Léa GOUMARD, a été recrutée. Un renouvellement de contrat va se faire dans l'année afin de pourvoir le poste d'une secrétaire qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Il y a 5 services : Baignes-Font Chaude, Brossacais, Edon Ronsenac, Montmorélien et Sud-Est Charente (Chalais, St Séverin et Salles-Lavalettes).

Le Sud Est a été confié à AGUR (contrat de 11 ans depuis cette année.

Le Montmorélien vient d'être confié à SAUR

Le Brossacais, c'est AGUR, Edon Ronsenac, c'est SAUR et Baignes-Font Chaude c'est SAUR.

M. Philippe MICHELET explique que les contrats nouvellement signés le sont pour une durée correspondant à la fin de contrat de toutes les Délégations de Services Publics.

Il expose qu'il y a 17 captages, 14 stations de traitement, 48 réservoirs, 41 surpresseurs, 2 304 km de réseau et 215 points de sectorisation (qui permettent de situer les fuites).

Il y a 19 382 abonnés et 40 838 habitants desservis. Le rendement de réseaux est de 80,96 %, ce qui est un bon indicateur.

Le taux de conformités bactériologiques est de 100 %, celui de conformités physico-chimique est de 90,9 %.

Le prix actuel du service est de 2,98 € par m3. Il devrait être, en 2026, à 3,00 € par m3.

Il explique que le SEP s'est doté d'un logiciel permettant de d'identifier les réseaux à changer en les priorisant.

Le SEP s'est également engagé dans le Plan de Gestion Sanitaire des Eaux (PGSSE).

### 3. Adhésion Next'DICT

#### **Retrait de la délibération n° D2025\_02\_08 du 5 février 2025**

Mme Cathy DUGUÉ rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, lors de la séance du 5 février 2025, de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD 16 « Géo16DICT » : Module métier de gestion des réponses aux déclarations de travaux (DT/DICT) situés à proximité de réseaux ou canalisations.

Un oubli ayant été fait dans la rédaction de la délibération, elle informe le conseil municipal qu'il convient de la reprendre en y ajoutant que « *cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD 16, prévoyant un délai de préavis de deux années pleines* », les autres termes restant inchangés.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette modification.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retirer la délibération D2025\_02\_08 et de redélibérer en faveur de l'adhésion à Next'DICT en ajoutant la mention présentée.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

#### 4. Election des membres du CCAS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la démission de Mme Sandrine GODREAU, conseillère municipale, qui a intégré les services administratifs de la commune, et par conséquent la vacance du poste qu'elle occupait au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Mme Béatrice PIVETEAU expose qu'une nouvelle élection des membres du CCAS doit être réalisée, en ce qui concerne les membres du Conseil Municipal, et précise qu'un nouveau membre doit également être nommé par le Maire suite au décès d'un des membres nommés, représentant de l'ADMR.

Monsieur le Maire précise que l'ADMR propose Mme Anne-Marie ROBELIN.

**Après vote, à l'unanimité des membres présents, la composition du CCAS est fixée ainsi qu'il suit :**

Mme CAILLETEAU Murielle  
 Mme CHARRANNAT Corinne  
 Mme HERAUD Murielle  
 M. LABBÉ Hervé  
 Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane  
 Mme PIVETEAU Béatrice  
 Mme VRILLAUD Bernadette  
 Mme WILLAUME Francine

Décision du conseil municipal		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

*Mme Isabelle LACOUR, pompier volontaire, qui devait arriver avec un peu de retard en raison d'une intervention, fait savoir qu'elle ne pourra pas assister au conseil municipal et donne son pouvoir à Mme Corinne CHARRANNAT.*

### COMPLEXE SPORTIF

#### 5. Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. Jérôme DESBROSSE rappelle que la commune a la possibilité d'inscrire certains chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Il indique qu'un groupe de travail s'était déjà penché sur ce sujet en début de mandat, et que la mairie a récemment été sollicitée pour relancer cette démarche.

L'objectif de cette inscription est double :

- Valoriser les chemins d'un point de vue touristique et finaliser les itinéraires de promenade envisagés dans le cadre du projet Univer'trail ;
- Protéger les chemins, puisque leur inscription au PDIPR permet de les sécuriser juridiquement : une fois inscrits, ils ne peuvent plus être accaparés ou supprimés.

M. Desbrosse précise qu'il existe plusieurs types de chemins dont :

- Les chemins bien identifiés, entretenus, praticables et dans leur assiette cadastrale : ceux-ci peuvent être inscrits directement au PDIPR.
- Les chemins non entretenus ou sortis de leur assiette : ils feront l'objet d'une inscription différée, après régularisation ou remise en état.

M. le Maire demande si le Département apporte un soutien pour cette opération. M. DESBROSSE répond que le Département prend en charge le balisage, mais que l'entretien des chemins reste à la charge de la commune, comme c'est déjà le cas aujourd'hui.

M. le Maire s'interroge sur l'état d'un chemin situé à Saint-Amant, reliant l'ancien presbytère à une source. Ce chemin est actuellement fermé par manque d'entretien. M. DESBROSSE précise que ce chemin a bien été identifié et qu'il fait partie des chemins à inscrire « sous réserve ». Ces chemins nécessitent des travaux de réhabilitation ou des démarches de régularisation foncière (notamment s'ils sont sortis de leur assiette cadastrale). Leur remise en état pourra prendre plusieurs années.

Il explique que certains chemins, bien que cadastrés, sont aujourd'hui labourés ou déviés, notamment dans des parcelles agricoles. Dans ces cas, des démarches seront nécessaires pour rétrocéder ou échanger les terrains concernés, avec intervention d'un géomètre. Ces cas seront traités dans un second temps, une fois les chemins prioritaires inscrits.

Dans certains cas, des conventions devront être établies avec des propriétaires privés pour assurer la continuité entre deux portions de chemins publics.

Mme Corinne CHARRANNAT demande si le Département peut accompagner la commune sur le plan de l'ingénierie. Mme Cathy DUGUE confirme que le service départemental assure cet accompagnement technique.

M. Desbrosse propose d'organiser une nouvelle réunion du groupe de travail début juillet. Il invite les élus intéressés à rejoindre le groupe, notamment M. Pascal VIGIER, M. Philippe FRETIER, M. Michel PAUL-HAZARD et M. Philippe MICHELET, qui rejoindraient le groupe existant composé de M. Jérôme DESBROSSE, M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, M. Thierry BRUNO, M. Bernard HERBRETEAU et M. Hervé LABBE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

1. D'approuver la proposition d'inscription des chemins ruraux listés dans le corps de la délibération au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
2. D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette proposition au Conseil départemental et à signer tout document afférent à cette démarche.

Décision du conseil municipal		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

## 6. Rectification du plan de financement de l'aire couverte

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal que le plan de financement de l'aire couverte avait été modifié par délibération n° D2025-05\_46 en date du 7 mai 2025 dans le cadre du dépôt de demandes de subventions auprès de l'ANS et du Fonds Verts.

Or, au titre du Fonds vert, des éléments n'avaient pas été pris en compte dans le calcul de la base subventionnable.

Il convient donc de modifier le plan prévisionnel de fonctionnement en conséquence :

	Montant total de l'opération HT	Montant HT de la dépense subventionnable	Pourcentage sur dép subventionnable	Pourcentage ramené sur l'ensemble du projet à	Montant de la subvention escomptée ou attribuée	
DETR	1 196 961,30 €	696 000,00 €	35%	20,35%	243 600,00 €	Attribuée
Département	1 196 961,30 €	500 000,00 €	35%	14,62%	175 000,00 €	Attribuée
ANS	1 196 961,30 €	1 094 099,30 €	20%	18,28%	218 819,86 €	Escomptée
Fonds Vert	1 196 961,30 €	356 440,39 €	80%	23,82%	285 152,31 €	Escomptée
<i>Total des subventions</i>				77,08%	922 572,17 €	
Fonds propres	1 196 961,30 €			22,92%	274 389,13 €	
TVA					239 392,26 €	
<i>Montant TTC</i>					1 436 353,56 €	

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent, valide cette modification.**

Décision du conseil municipal		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

## FINANCES

### 7. Décisions modificatives n° 02 du Budget Principal

Mme Christine VALEAU LABROUSSE expose au conseil municipal que des virements de crédits sur le budget principal s'avèrent nécessaires pour rembourser la CPAM d'un montant versé par erreur, en 2024, à la commune alors que la somme devait être versée directement à un agent de la collectivité, en arrêt de maladie.

S'agissant d'une recette perçue sur l'exercice antérieur, le remboursement à la CPAM doit être imputé au compte 673 – Titres annulés.

Il est proposé d'effectuer le virement ci-après :

#### Section de Fonctionnement

- |   |           |
|---|-----------|
| ✓ Augmenter les crédits du compte 673 – Titres annulés :            | 55,40 €   |
| ✓ Diminuer les crédits du comptes 64131 : Personnel non titulaire : | - 55,40 € |

Il est rappelé que le mobilier urbain est arrivé mais que les crédits qui avaient été inscrits ne concernaient que l'équipement et qu'il convient d'inscrire le montant des matériaux nécessaires à leur mise en place

#### Section d'Investissement

- |  |              |
|--|--------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'OP 415 Mobilier Urbain Art 2188 : | 3 000,00 €   |
| ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 :   | - 3 000,00 € |

Dans le cadre de la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public, pour laquelle le SEDG a été subventionné au titre du Fonds vert, ainsi que pour des travaux nécessaires sur l'éclairage public (remplacement de lampes et de boîtiers vétustes, mises aux normes, mise en place de commande manuelle temporisée), des plans de financement ont été proposés par le SDEG et les crédits correspondants doivent être inscrits :

#### Section d'Investissement

- |  |               |
|--|---------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'OP 350 Eclairage public – Art 2041582 : | 39 677,93 €   |
| ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 :         | - 39 677,93 € |

*Il est précisé à M. Hervé LABBÉ qu'il s'agit de remplacer l'éclairage public actuel par des Leds, de remplacer également les prises pour les motifs de Noël, de supprimer des installations qui ne sont pas utiles, d'installer un système d'éclairage par minuterie à la sortie de la salle des fêtes de Montmoreau.*

*Monsieur le Maire explique que les travaux réalisés par le SDEG et subventionnés par le Fonds Vert consistent à du relamping (remplacement des ampoules pour mettre des leds) et quand ce n'est pas possible, en raison d'une inadéquation des crosses, au changement complet de l'installation.*

*Il est précisé à M. Jean-Jacques PUYDOYEUX QU4AUCUNE proposition n'est arrivée, à ce jour, concernant l'alimentation des 3 caméras de vidéoprotection.*

Afin d'augmenter la puissance électrique lors de manifestations au stade de foot, une installation de prise triphasée est nécessaire pour permettre le branchement d'un coffret mobile.

Pour ce faire, un montant de 2 637 € est à prévoir sur l'opération correspondante :

#### Section d'Investissement

- |  |              |
|--|--------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'OP 348 – Complexe Sportif Art 21314 : | 2 637,00 €   |
| ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 :       | - 2 637,00 € |

*M. Bernard HERBRETEAU précise que ce coffret mobile servirait également lors des manifestations à la Salle des Fêtes de Montmoreau.*

Les crédits inscrits pour l'acquisition de panneaux de signalisation n'étant pas suffisants, il convient de procéder au virement de crédits suivants :

#### Section d'Investissement

- |  |            |
|--|------------|
| ✓ Augmenter les crédits de l'OP 397 – Signalisation Art 2158 : | 340,97 €   |
| ✓ Diminuer les crédits de l'OP 402 Aire de Jeux – Art 2128 :   | - 340,97 € |

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à ces modifications du budget.

Décision du conseil municipal		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

## RESSOURCES HUMAINES

### 8. Nomination d'un élu référent Santé-Sécurité au travail

Mme Christine VALEAU LABROUSSE EXPOSE au conseil municipal qu'un élu référent Santé-Sécurité au travail doit être désigné, notamment dans le cadre des travaux à réaliser par les assistants de prévention, qui consistent à :

1. Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
2. Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
3. Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
4. Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre coté de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

M. Jérôme DESBROSSE précise que cette mission est importante, M. Jean-Jacques PUYDOYEUX que cela concerne la protection des employés et Mme Béatrice PIVETEAU qu'il s'agit de travailler avec les assistants de prévention, qui sont M. Gérard PERONNAUD, pour les services techniques et Mme Francine MARTINAUD, pour les services administratifs.

Mme Christine VALEAU LABROUSSE, candidate, est désignée élue référente Santé-Sécurité au travail.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. Désignation d'un élu référent culture à la CDC

M. le Maire informe que la CDC invite chaque commune à désigner un référent culture, dont les missions consisteront à recenser les acteurs culturels locaux, à les accompagner dans leurs démarches, à les orienter vers les bons interlocuteurs et à participer à l'animation de la politique culturelle du territoire.

Il précise qu'à Montmoreau, cette fonction est d'ores et déjà assurée par M. Roland ELUERD, adjoint au maire en charge de la culture.

**M. ELUERD accepte d'être référent culturel auprès de la communauté de communes.**

### 2. Information sur la bibliothèque municipale

M. Roland ELUERD présente le bilan annuel de la bibliothèque municipale, comme le prévoit la réglementation nationale initiée par le ministère de la Culture.

Il attire l'attention sur plusieurs points significatifs :

- Le fonds de la médiathèque compte actuellement 4 423 ouvrages.
- 864 livres ont été acquis dans le cadre du réseau, et 423 ont été retirés suite à une opération de désherbage.
- Par ailleurs, 1 200 livres sont déposés tous les six mois par Médiathèque 16.

- **Fréquentation et emprunts**

M. ELUERD indique que le nombre d'emprunteurs adultes est passé de 63 en 2023 à 103 en 2024, soit 40 personnes supplémentaires, ce qu'il juge très encourageant.

Concernant les emprunts :

- Les adultes ont emprunté 637 livres en 2023 contre 1 222 en 2024.
- Les enfants ont emprunté 768 livres en 2023, contre 1 236 en 2024.

Il souligne qu'une harmonisation des méthodes de calcul de la fréquentation est prévue dans l'ensemble du réseau des médiathèques.

- **Accueil de publics spécifiques et animations**

M. ELUERD rappelle que la bibliothèque accueille plusieurs types de publics : classes maternelles, élémentaires, et classes inclusives de l'IME. Il précise que la section de l'IME fréquente désormais régulièrement la médiathèque pour des exercices de lecture. La maison de retraite est également concernée : des ouvrages en gros caractères y sont mis à disposition, et des achats complémentaires sont envisagés.

Dans le cadre du contrat avec le Département, l'ouverture aux publics spécifiques est effective. La bibliothèque dispose d'une salle dédiée pour les accueillir.

M. ELUERD mentionne également :

- Une exposition récente réalisée par l'IME.
- Une exposition en cours, prêtée par l'association Gurat Patrimoine, intitulée « *Les femmes dans la Résistance en Charente* », installée par Médiathèque 16.

La surface nette des locaux est de 130 m<sup>2</sup>, ce qui permet d'accueillir jusqu'à 50 personnes simultanément dans le salon.

- **Travaux et équipements**

À la suite de la visite du SDIS, plusieurs recommandations ont été formulées :

- Modification des systèmes d'accrochage des extincteurs.
- Installation de poignées spécifiques sur les portes pour répondre aux normes d'évacuation.

Ces travaux seront réalisés à la rentrée. Il est également prévu l'achat de matériel de projection.

- **Compliments et animations**

Mme Corinne CHARRANNAT rapporte que, lors d'un conseil d'école, les enseignantes ont félicité Josiane, responsable de la médiathèque, pour la qualité de son accueil et de ses animations.

L'association L'Oison se montre également très satisfaite. Il y a un an, elle fréquentait peu la médiathèque ; la tendance s'est depuis inversée.

Le mois dernier, une animation « lecture découverte d'auteurs » a été organisée à la fois à la médiathèque et au restaurant Le Bifana, permettant à un public différent de découvrir la lecture dans un autre cadre.

M. ELUERD ajoute que certains participants à ces animations ont exprimé le souhait de lire davantage. Il souligne que Le Bifana s'est spontanément proposé pour accueillir cet événement, et envisage que de telles lectures puissent également avoir lieu chez des particuliers. Ce type d'initiative, réunissant 4 à 5 personnes, crée des liens différents avec la lecture et la médiathèque.

Enfin, il informe que la 4e édition de la MarioKart Video Game League aura prochainement lieu à L'Oison, une animation qui connaît un succès croissant.

### 3. Publications municipales

M. Roland Eluerd informe le conseil que la commune est engagée dans un contrat avec la société Médiaplus pour la réalisation de documents d'information destinés aux administrés.

- **Le Plan Guide**

Trois éditions du Plan Guide ont été réalisées :

- La première en 2018-2019,
- La deuxième en 2020-2021,
- La dernière vient de paraître. Elle intègre les modifications récentes de la voirie, notamment les nouveaux noms de rues.

- Le Guide d'accueil

Le contrat prévoit la réalisation de trois guides d'accueil :

- Le premier a été édité en 2024.
- Le second était initialement prévu pour 2025.

Toutefois, à la réception de la proposition de Médiaplus pour l'édition 2025, M. ELUERD a jugé préférable de reporter sa publication afin de la confier à la future municipalité issue des prochaines élections.

Le nouveau calendrier est donc le suivant :

- Démarche publicitaire prévue en avril 2026,
- Remise des textes en mai 2026,
- Parution du guide programmée pour juillet 2026.

Ce dossier sera ainsi du ressort de la prochaine équipe municipale.

- Bulletins d'information

- Le bulletin financier de la commune est prêt. Sa distribution dans les boîtes aux lettres des Montmoréliens est prévue mi-juin.
- Le numéro de Montmoreau Info – Juillet/Août sera quant à lui distribué durant la dernière semaine de juin.

#### 4. Permis de démolir – 30-32 rue du Boulivent

M. Bernard HERBRETEAU rappelle que la commune a déposé une demande de permis de démolir pour l'immeuble situé au 30-32 rue du Boulivent, situé dans le périmètre des abords du château de Montmoreau, classé monument historique. Il informe que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) a rendu un avis défavorable, fondé sur les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du Code du patrimoine.

**Les motifs de ce refus sont les suivants :**

- Disparition irréversible d'un témoin du bâti traditionnel du bourg (façade en pierre de taille et moellons enduits, visible depuis une rue structurante du centre-bourg) ;
- Impact négatif sur le caractère patrimonial des abords du château ;
- Appauvrissement du tissu urbain ancien, considéré comme une perte patrimoniale irréversible.

**L'ABF recommande :**

- L'étude d'un projet de déconstruction partielle ou adaptée, avec requalification paysagère respectueuse du contexte ;
- Le recours à un architecte ou au CAUE ;
- L'accompagnement par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine pour élaborer une nouvelle proposition.

M. HERBRETEAU indique que des acquéreurs s'étaient manifestés en vue d'y aménager un parking, projet désormais compromis par le refus de démolition.

Mme Corinne CHARRANNAT s'étonne qu'une nouvelle demande ait été déposée, rappelant qu'un premier refus avait déjà été opposé, et s'interroge sur l'intérêt de relancer la procédure. M. HERBRETEAU justifie cette relance par la dégradation importante du bâtiment depuis le premier refus. Mme CHARRANNAT insiste sur le fait que l'ABF maintiendra probablement sa position.

M. le Maire indique avoir rencontré M. CHAZELAS, ABF en charge, qui confirme le caractère remarquable du bâtiment, et ajoute qu'un accompagnement avec le CAUE est envisageable pour définir une alternative.

Il exprime néanmoins son inquiétude quant à la désaffection des acquéreurs initiaux. Mme DUGUE précise avoir repris contact avec eux : leur intérêt a été retiré en l'absence de possibilité d'aménager un parking. Toutefois, ils restent ouverts à d'éventuelles propositions construites avec le CAUE et l'ABF.

M. le Maire informe également que l'enfouissement des câbles électriques à proximité du bâtiment, source de danger, a été réalisé dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux aériens, sans frais pour la commune. Le Conseil municipal remercie le SDEG pour cette intervention.

**Décision :**

Le Conseil municipal décide d'engager des échanges techniques avec le CAUE et l'ABF afin d'étudier un projet compatible avec les contraintes patrimoniales, sans reconstruction intégrale.

## 5. Remerciements – FSE du collège

M. le Maire informe que le Foyer Socio-Éducatif du collège a adressé ses remerciements à la municipalité pour l'attribution d'une subvention.

## 6. Mugs à l'effigie du blason de Montmoreau

M. le Maire présente la demande de M. PIOT (Maison de la Presse), souhaitant commercialiser des mugs décorés du blason de Montmoreau.

Décision :

Le Conseil donne son accord, considérant que cette initiative contribue à la valorisation de l'image de la commune.

## 7. Dispositif « 1 jeune – 1 commune »

M. le Maire fait part d'une demande de la Mission Locale visant à accueillir un jeune en immersion professionnelle au sein des services communaux.

Des interrogations sont soulevées quant aux responsabilités et à la disponibilité du personnel communal.

Décision :

Le Conseil souhaite obtenir des précisions avant toute décision. Un rendez-vous sera pris entre M. le Maire et la Mission Locale.

Par ailleurs, M. le Maire mentionne la publication par l'AMF d'une bande dessinée expliquant le fonctionnement des collectivités, qui pourrait être diffusée dans les écoles.

## 8. Extension du réseau d'assainissement – Rue de Saint-Cybard

M. le Maire expose la situation de M. et Mme WOODFINE, qui souhaitent un raccordement au réseau d'assainissement collectif. Cette opération nécessiterait l'installation d'un tabouret en limite de propriété, mais le chemin d'accès est privé.

Le plan cadastral montre une répartition entre plusieurs parcelles privées. Une cession à la commune est envisagée, mais l'identité des propriétaires reste incertaine.

Le notaire recommande :

- La demande d'un état hypothécaire ;
- La proposition au Conseil municipal d'une cession, avec prise en charge des frais de notaire et de géomètre par la commune.

M. Philippe MICHELET souligne qu'un seul demandeur est concerné.

M. Thierry BRUNO s'interroge sur la conformité des installations actuelles et propose une vérification via le SPANC de la CDC. Si elles sont non conformes, une participation des riverains pourrait être envisagée. Il se chargera de rencontrer les propriétaires une fois les informations obtenues.

## 9. Participation aux 20 ans de la Maison du Handicap

M. Hervé LABBE se porte volontaire pour représenter la commune lors de la cérémonie organisée le mercredi 18 juin à 15h à Angoulême.

## 10. Entretien des clochers

Il est rappelé que l'entreprise BODET assure chaque année l'entretien des clochers. Cette année, des anomalies ont été relevées sur le clocher de l'église Saint-Eutrope.

Un audit est proposé au tarif de 1 440 € TTC.

Décision :

Le Conseil municipal souhaite que l'entreprise soit recontactée afin d'obtenir plus de précisions avant de valider cette prestation.

### 11. Assemblée générale du CAUE

M. Jérôme DESBROSSE indique qu'il essaiera de participer à l'assemblée générale du CAUE au nom de la commune.

### 12. Vente de matériel communal

M. Bernard HERBRETEAU informe que plusieurs équipements sont à vendre :

- Tracteur : 3 000 €
- Remorque : 3 500 €
- Citroën C15 : 500 €

Ces montants serviront de mise à prix minimale. Les intéressés pourront surenchérir. Le tracteur sera proposé en priorité à la MFR. Une liste avec photos et prix sera transmise aux élus. Si la MFR confirme son intérêt, il sera retiré de la vente publique.

### 13. Démarchage commercial – Termites

M. le Maire évoque les signalements de démarchages commerciaux, notamment en lien avec les termites. Le Conseil estime qu'il serait préférable d'imposer une déclaration préalable en mairie pour tout démarchage sur la commune, afin de mieux informer et protéger les administrés.

*Fin de la séance 20 h 15*

Le Maire, Jean-Michel BOLVIN

Le secrétaire de séance, Roland ELUARD



*Procès verbal approuvé par les membres du conseil municipal lors de la séance du 2 juillet 2025.*